

Commune de VAL-D'USIERS – Réunion du conseil municipal du 7 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 7 novembre à vingt heures,
le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Sombacour,
sous la présidence d'Aurélien DORNIER, Maire.

Etaient présents :

Pierre AUDY, Christiane BADOZ, Danièle BASSIGNOT, Jacques BAUD, Martial BICHET, Sylvain BOLE, Sandrine BORNE, Eric BOURGEOIS, Claudine CATTET, Yves CHABOD, Fabrice DESCOURVIERES, Aurélien DORNIER, Gérard GILLET, Mireille GRANDJEAN, Fabienne GUY, Michèle GUYON, Jean-Louis MARION, Nicolas MUYARD, Marion MYOTTE-DUQUET, Frédéric TOUBIN, Myriam VIVOT.

Absents ayant donné pouvoir :

Ahmed KALLAL à Michèle GUYON, Anne MOREL à Jean-Louis MARION, Vanessa GENDROZ à Sylvain BOLE, Michaël AMEIL à Martial BICHET, Vincent ROGNON à Aurélien DORNIER, Fabrice VILLAME à Fabienne GUY, Thibaut MAGNET à Yves CHABOD.

Absents :

Mickaël LAPIERRE, Christophe NICOD, Sarah VALLET, Catherine VINOT, Julien DORNIER, Jean-Luc BONNEFOY, Thomas CHABOD.

Absent excusé :

Laurent LEHMANN.

Secrétaire de séance : Marion MYOTTE-DUQUET.

La séance est ouverte à 20h00.

CONVOCAATION CONSEIL MUNICIPAL

OBJET DE LA SEANCE

- Arrêt du procès-verbal de la réunion du 3 octobre,
- Attribution des travaux sylvicoles,
- AMO pour les travaux du gymnase : demande de subvention au Département,
- Projet de restructuration de la mairie : validation de l'avant-projet définitif et du plan de financement,
- Projet de réfection des murs de la chapelle et de la Fontaine de Pissenavache,
- Devis impression bulletin municipal,
- Convention SAFER,
- Mise à disposition salle Candidats élections municipales,
- Contrat d'assurance,
- Publication micro crèche,
- Questions diverses.

Nomination d'un secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme
Mme MYOTTE-DUQUET Marion pour remplir les fonctions de secrétaire.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission en Sous-Préfecture le 10 novembre 2025
La publication le 10 novembre 2025

Délibération n°20250711_002 : AMO pour la construction d'un gymnase – demande de subvention

Monsieur le maire rappelle :

Vu la délibération n°20250606_001 attribuant la mission AMO pour la construction d'un gymnase polyvalent à l'entreprise MP CONSEIL pour un montant de 34 010 € HT ;

Monsieur le Maire indique que des aides publiques peuvent être sollicitées pour la réalisation de cette étude.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- sollicite les aides publiques pour la réalisation de cette étude, notamment auprès du Département du Doubs au titre de son programme Assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- d'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Département 16 000 €
 - Maître d'ouvrage 18 010 € ;
- de prendre en charge le financement de la part résiduelle de cette étude après subventions effectives ;
- de réaliser cette étude dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- de convier le Département aux réunions qui se tiendront dans le cadre de l'étude et de contacter ses services préalablement pour en fixer l'organisation ;
- d'informer le Département de la suite qui sera donnée à l'étude (passage à l'opérationnel ou non) par délibération ou courrier du Maire.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission en Sous-Préfecture le 14 novembre 2025
La publication le 14 novembre 2025

Délibération n°20250711_003 : Restructuration de la mairie de Bians : avis sur l'avant-projet définitif et validation du plan de financement

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 24 voix pour et 4 voix contre :

- **EMET** un avis favorable sur l'avant-projet définitif de restructuration de la mairie de Bians ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention relatifs à ce dossier ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de donner approbation de l'APD auprès du maître d'œuvre afin d'engager la suite des études ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 17 novembre 2025

La publication le 17 novembre 2025

Délibération n°20250711_004 : Impression du bulletin municipal

Monsieur le maire rappelle :

Vu la délibération n°20240811_001 concernant l'impression du bulletin municipal,

Le bulletin municipal sera distribué 2 fois jusqu'à la fin du mandat pour informer la population, soit une fois en décembre et une fois en mars. Un calcul a été fait et le coût est élevé pour une impression en mairie. La commission communication propose de retenir le devis de l'imprimerie Maire avec une impression sur du papier recyclé à hauteur de 1 000 exemplaires par trimestre.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le devis de l'imprimerie Maire pour l'impression du bulletin d'un montant de 235 € HT / trimestre pour 1 000 exemplaires ;
- donne pouvoir au Maire pour signer le devis et toute pièce afférente à ce dossier.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de souscrire le contrat d'assurance auprès de Groupama à compter du 1^{er} janvier 2026 pour un montant de 19 086,46 € TTC / an ;
- donne pouvoir au Maire pour signer la convention.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 17 novembre 2025

La publication le 17 novembre 2025

Délibération n°20250711_007 : Terrain synthétique : validation du plan de financement et demandes de subventions

Monsieur le maire indique :

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux le projet de création d'un terrain de football synthétique. Ils ont été tenus informés de la définition des besoins de ce projet. Une étude sommaire a été réalisée. Elle a permis de déterminer le plan de financement.

Le coût prévisionnel des travaux est de 478 462 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

Coût prévisionnel du projet - stade étude

Maîtrise d'œuvre avant-projet	6 000
Travaux	478 462

Total des dépenses en € HT	484 462
-----------------------------------	----------------

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de signer la convention pour la destruction des nids de frelons asiatiques sur le domaine public avec « Anti Guêpes et Frelon » ;
- donne pouvoir au Maire pour signer la convention.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 17 novembre 2025

La publication le 17 novembre 2025

Délibération n°20250711_009 : Remplacement de portes aux vestiaires du foot

Monsieur le Maire indique qu'il convient de remplacer les portes des vestiaires du foot à la suite de dégradations sur les portes usagées. Après avoir comparé plusieurs devis, l'entreprise Saillard Frères est retenue pour un montant de 10 780 € HT pour le remplacement de 3 portes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 26 voix pour (Aurélien Dornier ne prend pas part au vote) :

- décide de remplacer 3 portes aux vestiaires du foot pour un montant de 10 780 € HT - entreprise Saillard Frères de Pontarlier ;
- dit que la dépense sera imputée au compte 2131 ;
- autorise le Maire à signer le devis correspondant.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 17 novembre 2025

La publication le 17 novembre 2025

Délibération n°20250711_010 : Reprises partielles sur les contreforts de la nef

Monsieur le Maire indique qu'avant d'entreprendre les travaux de restauration de l'église, il convient d'entreprendre des reprises partielles sur les contreforts de la nef. Ces travaux sont à faire rapidement.